



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N°...../CAB.MIN.MINES/01/2017 DU ..20 MARS 2017
PORTANT REFUS DE D'OCTROI DU PERMIS RECHERCHES N° 13350
A LA SOCIETE GOLDEN AFRICA RESSOURCES SARL

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier, spécialement ses articles 10 et 62 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement minier, spécialement ses articles 125 à 130 ;

Vu l'Ordonnance n° 15/004 du 21 mars 2015 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 15/005 du 21 mars 2015 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 16/099 du 26 novembre 2016 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n° 16/100 du 19 décembre 2016 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, d'un Ministre Délégué près le Premier Ministre et des Vice-Ministres ;

Considérant la demande n° **KIN/20161212/142600** de Permis de Recherches n° **13350** introduite en date du 12 décembre 2016 par la société **GOLDEN AFRICA RESSOURCES SARL** et les pièces requises y jointes ;



Considérant que

Le Permis de Recherches sollicité empiète à 25% sur la superficie couverte par le PEPM 12101

Sur avis défavorable du Cadastre Minier ;

A R R E T E :

Article 1^{er} :

Il est refusé à la société **GOLDEN AFRICA RESSOURCES SARL**, ayant son siège social sis **avenue colonel Ebeya n° 1454, Kinshasa, Gombe**, le Permis de Recherches sollicité.

Article 2 :

La société **GOLDEN AFRICA RESSOURCES SARL** a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

Article 3 :

Le Secrétaire Général aux Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 20 MARS 2017.

Martin KABWELULU

AMPLIATIONS :

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre Minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protec. de l'Environ. : 1
- Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort : 1
- SOCIETE GOLDEN AFRICA RESSOURCES SARL : 1

